



ANNEXE 1 – CRTE 2024 (25/09/2024)

AXES	ENJEUX	FICHES-MESURES	PROJETS/ACTIONS	INDICATEURS
AXE I : S'ENGAGER POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE	1. Maintenir, développer et diversifier l'agriculture locale et biologique et plus respectueuse de l'environnement (HVE) pour préserver l'aménagement de l'espace, la gestion durable des ressources naturelles et la biodiversité	1. Accompagner le développement du tissu économique et des filières locales dans un contexte de transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> o Accompagner le maintien et la vitalité du vignoble du Gaillac notamment au travers d'études sur le positionnement de la marque et du produit sur un marché très concurrentiel o Développer des actions d'animation et de mise en réseau des entreprises et filières, soutien à la création d'entreprises par le biais notamment de la pépinière d'entreprises Granilia, ainsi que l'accompagnement du tissu local et l'aide à l'immobilier d'entreprises o Réflexion sur la création d'une cité du cuir et des matières regroupant 3 pôles : économie (pépinière d'innovation, espace formation), culture (espace muséal), tourisme (accueil office de tourisme) 	<ul style="list-style-type: none"> o Nombre d'entreprises soutenues dans leurs projets en faveur de la transition écologique o Nombre d'emplois créés en favorisant la TE/EnR o Nombre d'entreprises créées et/ou reprises (friches ...) o Nombre d'entreprises utilisant des EnR
	2. Accompagner les filières locales, créatrices d'emploi non délocalisables, en mettant en avant la qualification des entreprises et des salariés, dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie et dans les domaines de la transition écologique	2. Développer et optimiser le foncier et l'immobilier économique stratégique en l'accompagnant dans la transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> o Optimisation du foncier économique existant : Aménagement de la Zone de la Molière à Graulhet en lien avec la filière industrielle, acquisition et aménagement de foncier sur le Mas de Rest pour des activités agricoles et alimentaires o Développer une gestion environnementale des zones d'activités en lien avec la stratégie foncière o Création de réserves foncières stratégiques à vocation économiques o Mutualisation des locaux/fonciers/EnR/parkings 	<ul style="list-style-type: none"> o Nombre de m2 recyclés o Nombre de friches réhabilitées o Nombre de porteurs installés
	3. Développer l'économie touristique et une politique culturelle locale centrée sur la valorisation des ressources patrimoniales, tout en améliorant le référencement et la notoriété de la destination	3. Dynamiser le commerce et l'artisanat local	<ul style="list-style-type: none"> o Participer aux plateformes web, régionale et départementale, valorisant les commerces et l'artisanat locaux et favorisant l'acte d'achat et accompagner les commerçants et artisans qui souhaitent mettre en place la vente en ligne (digitalisation des commerces) o Mise en réseau des entreprises à définir o Communiquer sur nos entreprises afin d'instaurer une image dynamique de notre territoire, lancement de la marque attractivité économique 26/09/24 o Accompagner les communes sur les études et projets de commerces de proximité, de suivi des locaux commerciaux stratégiques, de valorisation des locaux vacants avec des boutiques éphémères, convention avec la CCI 	<ul style="list-style-type: none"> o Nombre d'entreprises accompagnées o Nombre de communes suivies dans leurs projets en faveur du commerce et de l'artisanat local o Nombre de producteurs bio et/ou labellisés sur le territoire + évolution sur 3 ans o Nombre d'actions de communication auprès du grand public sur les produits et producteurs locaux o Nombre d'entreprises créées dans le commerce et l'artisanat local
	4. Construire une image attractive valorisant l'économie locale et durable, les ressources et les compétences locales et l'offre d'accueil	4. Renforcer l'attractivité locale et durable de la destination touristique	<ul style="list-style-type: none"> o Poursuivre l'évolution du conseil en séjour : accueil hors les murs, maintien de la Marque Qualité Tourisme, gestion de la relation client, les visites guidées o Dynamiser les actions de communication et de promotion permettant de valoriser les éléments différenciant du territoire o Accompagnement des professionnels sur les tendances actuelles du développement durable et de l'intelligence artificielle o Animer et coordonner les prestataires touristiques par le biais de supports d'éditions, d'éductours, d'ateliers numériques, d'accompagnement sur la labellisation o Développer le tourisme de savoir-faire, le tourisme patrimonial, l'oenotourisme et les activités de pleine nature (dont la randonnée) o Développer un tourisme responsable et durable via les pratiques d'activités et d'accueil des touristes o Communication auprès des habitants sur l'offre touristique et des animations notamment sur la première plateforme culturelle micro-folie mise en place à Graulhet 	<ul style="list-style-type: none"> o Accueil (nombre de visiteurs, français / étrangers) o Nombre d'actions d'accompagnement des prestataires (Nombre d'ateliers ANT, de visites chez les prestataires) o Nombre d'hébergements classés o Nombre de sites touristiques o Nombre de services favorisant les mobilités douces o Fréquentation des points d'accueil touristiques par les locaux
	5. Renforcer l'attractivité des villes et des villages dans sa centralité favorisant les commerces de proximité pour réduire l'impact environnemental	5. Favoriser le développement d'un modèle agricole et alimentaire équitable, plus durable et plus responsable afin d'offrir une alimentation saine et locale à tous les habitants du territoire qui intègrent l'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> o Contribuer à une agriculture durable et diversifiée dans une logique d'économie circulaire, d'adaptation au changement climatique, et de résilience alimentaire territoriale o Favoriser la relocalisation, l'ancrage territorial de l'alimentation ainsi que les circuits de proximité, qui valorisent les productions locales, en agissant notamment sur la transformation et la commercialisation o Développer la consommation locale, en accompagnant les habitants dans l'évolution de leurs pratiques dans une logique de solidarité ; privilégier l'approvisionnement local en restauration collective (dont les cantines scolaires) o Structurer et mettre en synergie les filières locales et innovantes, maintenir et recréer de la valeur ajoutée sur le territoire en favorisant le lien social et l'interconnaissance entre les acteurs du système alimentaire (essentiellement agriculteurs et résidents-consommateurs) o Préserver le foncier agricole et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs o Soutien à l'IFV (Institut français du vin) o Promotion de légumineuses, produits bio et issus de circuits courts dans la commande publique et la restauration collective (écoles, collèges et lycées notamment), mise en place de centrales d'achat pour favoriser les produits locaux, déploiement de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) o Mise en application du menu végétarien hebdomadaire, introduit par la loi EGALIM de 2018, visant à protéger la rémunération des agriculteurs, et entériné par la loi Climat et résilience, dans les cantines scolaires, publiques et privées o Expérimentation de l'option végétarienne quotidienne en cas de choix multiple o Mesures de communication et de sensibilisation à l'agriculture et l'élevage français et durable 	<ul style="list-style-type: none"> o % de produits locaux/circuits-courts utilisés dans la restauration collective o Évolution de la part du gaspillage alimentaire dans nos déchets en % o Taux de production bio et/ou locaux dans la restauration scolaire en % o Nombre d'actions de sensibilisation au bien manger et aux gestes éco-responsables dans les écoles o Nombre de producteurs associés (restauration et Cuma) o Nombre de litres d'eau économisés ou réutilisés en m3 o Part de surfaces agricoles utiles en BIO
	6. Adopter une stratégie et un plan d'action sur les sept piliers de l'économie circulaire			



<p>AXE 2 : ŒUVRER POUR UNE COHÉSION TERRITORIALE JUSTE ET ÉCO-RESPONSABLE</p>	<p>1. Dynamiser les villes et villages via l'aménagement des espaces et le développement d'équipements et de services de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Soutien aux projets de dynamisation des centres-villes et villages ouvert à toutes les communes. Valorisation des espaces publics et du patrimoine, aménagement des liaisons urbaines pour les déplacements doux et l'intermodalité, diversification de l'offre de logements : 12 communes dans la politique Bours-centres, les autres communes dans celle des coeurs de villages o Soutien aux communes engagées dans le dispositif Petites Villes de Demain : Graulhet + Gaillac, Rabastens, Lisle sur Tarn. Il s'agit des projets d'investissement, sur le plan de la réhabilitation de friches industrielles et commerciales, la rénovation de patrimoine protégé, la création de liaisons cyclables et douces, ... en lien avec les actions communautaires o Soutien aux communes labellisées Village d'Avenir o Soutien aux projets communaux de développement des pôles de services de proximité pour les habitants et les entreprises (dont Maisons France Services) o Soutien aux communes engagées dans le développement de l'offre médicale ou le développement de l'offre culturelle et événementielle o Préservation des ressources naturelles : biodiversité / eau via des renaturations / trames vertes / bleue / marron et noire o Actions d'adaptation au réchauffement climatique : végétalisation et désimpermeabilisation pour mieux appréhender les risques naturels 	<ul style="list-style-type: none"> o Km création de liaisons douces (vélo...) o Nombre et montant de Fonds de concours attribués dans le cadre de Bourg-centre, PVD, Village d'Avenir o Nombre d'aménagements durables soutenus dans les villes et villages o Nombre de réalisations utilisant les matériaux locaux / bio-sourcés dans la construction et travaux o Limitation de l'éclairage nocturne o Nombre de m2 désimpermeabilisés o Nombre de m/l de haies plantés 	
	<p>7. Maintenir une offre de services et d'équipements performants et innovants notamment en matière de transition écologique pour préserver le cadre de vie attractif avec une capacité de créer de l'emploi en mettant en oeuvre une organisation territoriale durable</p> <p>8. Favoriser la proximité de l'offre des services en améliorant leurs accessibilités et en mettant en place des stratégies d'innovations territoriales, environnementales, sociales et numériques</p>	<p>2. Produire une offre de logements durables adaptées aux besoins de tous les publics avec une action forte de réhabilitation du bâti ancien</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Mettre en place une stratégie foncière et d'aménagement au service des objectifs du PLH o Mettre en place des outils pour une programmation d'habitat durable, qualitative au plan urbain, et adaptée aux ressources des ménages o Accompagner la diversification des logements à travers le développement de l'offre locative sociale et des logements communaux o Développer une observation du marché de l'habitat et des dynamiques locales pour garantir la conduite opérationnelle du PLH o Aide à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales / dispositifs MaPrimeRénov o Mutualisation de travaux à l'échelle d'un quartier o Soutien et accompagnement de la filière rénovation énergétique o Mesure de communication et sensibilisation aux dispositifs d'aides et aux enjeux de la rénovation o Améliorer le parc privé dans ses différentes composantes sur l'ensemble du territoire o Intervenir en renouvellement urbain dans les centres anciens pour une adaptation de l'offre d'habitat aux modes de vie actuels dans le cadre de l'OPAH-RU o Se donner les moyens d'intervenir sur l'habitat indigne (permis de louer à mettre en place) o Mener une action renforcée de résorption de la vacance o Élaborer une stratégie pour les jeunes en début de parcours, en combinant les réponses et les dispositifs existants o Favoriser le maintien à domicile tout en proposant ponctuellement une offre résidentielle neuve pour les personnes âgées ou handicapées o Prendre en compte les besoins de ménages en difficulté de parcours résidentiel o Définir les orientations d'attribution du logement social et les publics prioritaires o Répondre aux besoins d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage o Garantir le conseil et l'information en matière d'habitat et de logement pour les habitants, action de communication régulière o Structuration de la communication, de l'accompagnement et du conseil à la rénovation, notamment via l'ouverture d'un espace France Rénov o Intégration des enjeux de rénovation énergétique dans les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat – OPAH o Rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> o Nombre de ménages accompagnés à travers MaPrimeRénov o Projets qui ont été accompagnés financièrement par l'Agglomération o Nombre de ménages éligibles au logement social o Nombre de logements locatifs sociaux subventionnés par la CAGG et montant des aides (logements des bailleurs sociaux + logements communaux) o Projets de rénovation énergétique qui ont reçu une aide financière o Nombre de logements vacants réhabilités (bilan OPAH)
	<p>9. Répondre aux besoins en logement des ménages par la production d'une offre diversifiée et territorialement équilibrée, favorisant des parcours résidentiels pour tous, en cohérence avec les politiques de développement des Bourgs-centres et de lutte contre le changement climatique</p> <p>10. Promouvoir l'accès à la culture et au sport comme levier de citoyenneté, de cohésion sociale et d'attractivité territoriale, en favorisant des activités respectueuses de l'environnement</p>	<p>3. Déployer le projet éducatif territorial et répondre aux besoins en équipements et services petite enfance, enfance, jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Montée en compétence des professionnels o Accompagner la professionnalisation des agents, ainsi que la résorption de la précarité, en impulsant une démarche de type Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), anticipative et préventive des ressources humaines, prenant en compte les contraintes et les choix stratégiques de la collectivité + actions de formation (organiser les conditions de transfert et de mutualisation de compétences, des connaissances des agents) o Soutenir les porteurs de projets associatifs dans la mise en oeuvre de leurs initiatives en faveur des publics de 0 à 25 ans o Consolidation et généralisation du parcours du parent o Mobilisation des services et des partenaires autour de la réussite éducative o Prévention et réussite éducative à l'échelle du territoire, consolidation de l'accueil et de l'accompagnement inclusif des publics et sensibilisation des professionnels o Soutien à la participation des publics sous toutes ses formes (jeunes et habitants), accueil des familles en situation de vulnérabilités o Favoriser la conciliation entre vie professionnelle, vie familiale et vie sociale (rééquilibrage places d'accueils individuel et collectif, anticipation du renouvellement des assistantes maternelles, adaptation aux besoins des familles...) 	<ul style="list-style-type: none"> o Nombre de MAM créées et soutenues par l'Agglomération o Nombre de parents utilisant le Portail Famille o Nombre de places d'accueil collectif créées o Consommation d'énergie (MW/h économisés) sur les bâtiments communautaires o Structures sensibilisées aux éco-gestes
	<p>11. Encourager l'implication et la mobilisation des citoyens pour promouvoir la participation active dans les initiatives locales</p>	<p>4. Identifier l'Agglomération à travers ses équipements culturels, favoriser l'accès de tous à la culture et développer des projets culturels territoriaux et participatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Numeric tour : conseillers numériques qui s'installent partiellement dans les commerces o Goût de la Terre o Réaménagement Archéosite de Montans o La médiathèque mobile 	<ul style="list-style-type: none"> o Fréquentation : lecteurs, participants, visiteurs, spectateurs o Nombre d'évènements o Nombre de structures (institutionnelles, associatives, privées, particuliers) qui proposent une offre d'animation ou programmation



		<p>5. Encourager la participation et l'engagement des citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> o Promotion, mobilisation et soutien à l'engagement des jeunes o Mise en place d'instance fédératrice d'échanges et de réflexion o Valoriser l'action culturelle et les pratiques éducatives, dynamique d'un engagement citoyen des publics o Maintien et consolidation de l'offre d'accueil et du travail partenarial o Déploiement de nouvelles offres d'accueil, tarifaires et de proximité o Organisation de grands projets transversaux de territoire o Construction du Parcours de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> o Nombre d'évènements o Nombre d'acteurs impliqués dans la participation
		<p>6. S'engager dans la transformation numérique pour une approche des services publics inclusives, interactives et innovantes notamment en matière de transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> o Déploiement de la Fibre Optique sur le territoire o Création de Tiers-Lieux o Formation et sensibilisation, se doter d'une stratégie performante sur les réseaux sociaux o Dématérialisation des Services Publics : actes d'urbanisme, accessibilité au public des documents d'urbanisme, sécurisation des procédures o Des campagnes de communication grand public avec un accès à une information fiable, utile et actualisée pour encourager l'engagement des citoyens o Plan d'Équipement Numérique des Écoles en partenariat avec l'Éducation Nationale pour éduquer le citoyen numérique de demain (achat de matériel + ressources numériques comme l'ENT) o Lutte contre la fracture numérique (France Services, conseillers numériques, Aidants Connect), création de programme d'inclusion numérique o Refonte du site internet pour porter à connaissance les réglementations, faciliter les démarches administratives et présenter les compétences de l'Agglomération o Mise en place d'un Schéma Directeur de la Transformation Numérique : Système d'Information de territoire partagé avec les communes, sécurisation de l'activité et des accès, optimisation du parc informatique, Open Data et plateformes collaboratives, gestion de la donnée, réflexion sur les progiciels "métiers" des différents services o Mise en place de services numériques sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> o Nombre d'établissements France Services o Nombre de conseillers numériques o Nombre d'évènements et de participations o État du parc numérique en milieu scolaire
	observation connaissance du territoire	<p>observation connaissance du territoire, outils, actions de formation des élus et des agents, aide à la décision, évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> o Carto communes o Observatoire du foncier et de l'habitat o Sensibilisation formation / action 	
		<p>1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> o Amélioration énergétique de l'habitat privé et des logements locatifs sociaux o Rénovation du patrimoine public des collectivités et de l'éclairage public, dont rénovation énergétique des bâtiments scolaires o Développement des constructions neuves bioclimatiques et sobres en énergie o Plan de sobriété énergétique (gestion des températures, com°, écogestes) o Intégration des matériaux biosourcé dans les projets communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> o Nombre de ménages accompagnés o Consommation énergétique des bâtiments communautaires (pour x bâtiments)
		<p>2. Développer les énergies renouvelables et réduire la part des énergies fossiles</p> <ul style="list-style-type: none"> o Installations solaires (photovoltaïques et thermiques) sur toitures privées et publiques en favorisant l'autoconsommation collective o Accompagner l'émergence de plus gros projets de production d'EnR et soutenir les démarches citoyennes o Chaufferies bois (individuelles ou réseau de chaleur) o Production et injection réseau de biogaz (unités de méthanisation) (Tryfil) o Déploiement d'une stratégie EnR territoriale (accompagnement des communes sur les zones AENP) o Changement des chaudières fioul et gaz par de la biomasse ou pompes à chaleur o Géothermie sur des équipements publics 	<ul style="list-style-type: none"> o Puissances installées thermiques et électriques o Énergie renouvelable produite par an o % part des EnR par catégorie d'EnR o Nombre de mégawatts économisés en énergies fossiles (Terristory)
		<p>3. Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> o Limitation consommation foncière et préservation des espaces agricoles et naturels o Aménagements urbains de type éco-quartier, îlots de fraîcheur o Désimperméabilisation et renaturation des espaces publics o Optimisation de la gestion de l'eau (eau potable, irrigation) o Amélioration de la connaissance des enjeux locaux de biodiversité o Promotion d'une agriculture durable et des circuits courts (projet alimentaire territorial) o Poursuivre les actions de réduction et de valorisation des déchets o Projet " Nettoyage au naturel des bâtiments" o Mesures de la qualité de l'air ERP et installation des capteurs CO2 o Appel à projet « Demain c'est aujourd'hui » o Déploiement d'un kit « Développement Durable » dans les écoles et les crèches o Plan arbres pour végétaliser et planter dans les écoles et les crèches o Réflexion sur les enjeux paysages (Plan paysage, pour la transition énergétique) o Budget vert o Installation sanitaire hydro-économe mousseurs o Mobilisation des acteurs : référent climat, sensibilisation du public o Récupération des eaux de pluie o Sensibilisation acteurs du territoire / citoyens à la transition écologique 	<ul style="list-style-type: none"> o Nombre d'actions de communication/sensibilisation o Nombre de diagnostics de conformité d'assainissement individuel o Quantité d'eau prélevée et consommée o Nombre de m2 désimperméabilisé



<p>AXE 3 : RENFORCER ET ACCÉLÉRER L'ENGAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE</p>	<p>12. Organiser une offre de mobilité comme vecteur de cohésion territoriale et sociale, et favoriser l'intermodalité en contribuant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre</p>	<p>4. Développer une mobilité durable sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Intégration des enjeux de mobilité dans les politiques d'urbanisme o Gestion des bornes électriques au sein de l'Agglo o Appel à projet ADEME fond mobilité active o Evaluation des actions du Plan Mobilité rural o Création d'un pôle d'échange multimodal à Lisle/Tarn o Optimiser les réseaux de transports collectifs existants et de transport à la demande o Plan Vélo communautaire o Développer les infrastructures cyclables sécurisées et confortables o Sensibiliser et accompagner les scolaires à l'usage des modes actifs en lien avec le Plan Vélo o Mise en place de services de location ou de prêt de vélos auprès des usagers o Mise en place de voiries cyclables et infrastructures de stationnement pour vélos dans le cadre du Schéma Directeur Vélo, programme ALVEOLE o Covoiturage et mobilité professionnelle (collectivités et entreprises privées) o Mesures d'acculturation et de communication autour de la plateforme covoiturage, Fond Vert / LEADER o Proposer une plateforme communautaire et sociale de covoiturage o Communiquer sur les offres alternatives à disposition sur le territoire (plateforme d'info multimodale unique, évènementiels) o Développement de nouvelles offres de transport o Accompagner la réalisation de Plan de Déplacement au près des employeurs du territoire et de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet 	<ul style="list-style-type: none"> o Fréquentation des transports en commun o Linéaire d'aménagements cyclables o Usage des TC : nombre de déplacements collectifs sur le territoire o Nombre d'aires de covoiturage o Nombre de bornes de recharges électriques o Fréquentation TAD o Part modale des déplacements domicile-travail en voiture individuelle
	<p>13. Élaborer une stratégie d'aménagement et de développement du territoire visant à accroître l'attractivité tout en limitant l'artificialisation des sols</p> <p>14. Participer à la lutte contre le changement climatique en adoptant des pratiques éco-responsables et en favorisant les actions de transition écologique</p> <p>15. Améliorer les comportements au sein des ménages en promouvant la réduction des déchets, le recyclage et la consommation responsable pour préserver les ressources naturelles et limiter l'impact environnemental</p>	<p>5. Accentuer la politique de réduction, valorisation et recyclage des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Déploiement du compostage individuel et collectif : vente, communication o Refonte et des tarifs incitatifs (OM, TRI et Biodéchets) pour les professionnels : redevance spéciale (depuis le 01/07/2024) o Mise en place d'une collecte spécifique pour les biodéchets, en vrac, pour les professionnels (juillet 2024). Valorisation en compost à Trifyl o Harmonisation de la TEOM sur le territoire (depuis le 01/01/2024) o Poursuite de la conteneurisation des foyers sur les communes desservis en service de proximité et collecté en caisse jaune pour le tri sélectif : Rabastens, Busque, Puybegon, St Gauzens, Briatexte, Gaillac et Graulhet (fait en 2022 et début 2023) o Extension des consignes de tri, tri de l'ensemble des emballages plastiques dans la poubelle jaune (film, pot et sachets plastiques en + des bouteilles et flacons) (fait depuis le 01/01/2023) o Mise en place de points d'apports volontaires dans les centres-villes et bourgs étroits. Ex : mise en place de cuves enterrées pour les 3 flux (verre, tri sélectif et OM) sur Gaillac et Rabastens puis Briatexte, Lisle/Tarn. Remplacement des PAV équipés en bacs par des colonnes aériennes o Expérimentation sur Senouillac, Cestayrols : PAV colonnes aériennes en centre-bourg pour changer la fréquence de collecte en 0,5 pour les OM o Mise en place du tri des biodéchets (issus de la cuisine ou du jardin) avec un sac de couleur collecté en même temps que les déchets résiduels (réalisé depuis le 01/01/2024). Distribution des sacs depuis oct. 2023 pour les particuliers. Puis pour les écoles et les crèches en sept 2024 o Achat d'un deuxième camion-benne au GNV (en juillet 2024) o Tri optique à l'usine de valorisation des déchets résiduels puis valorisation sous forme de compost/biométhane. (Fait via TRIFYL) o Un projet : Trifyl Horizon 2030 	<ul style="list-style-type: none"> o Tonnages collectés o % de valorisation des déchets o Nombre de composteur vendu/an